

Tarif des prestations Edenred France, applicables à partir du 1er Janvier 2020
pour le remboursement des Ticket Restaurant®

Prestations Carte

Commission d'apport d'affaires (1)	3.3%
Frais techniques (2)	0.50%
Frais d'accès au réseau par transaction (3)	0.04€ HT
Frais mensuel de gestion de la connexion (4)	2€ HT

Ces frais liés aux transactions effectuées avec la carte Ticket Restaurant® pourront être déduits des remboursements des titres papier pour la carte 1ère génération, et directement du remboursement des transactions pour la carte 2e génération.

- (1) La commission d'apport d'affaires est appliquée au volume généré par la carte Ticket Restaurant® dans votre établissement.
- (2) Les frais techniques correspondent aux frais d'autorisation des transactions réalisées.
- (3) Les frais d'accès au réseau par transaction correspondent à l'utilisation des infrastructures bancaires.
- (4) Les frais mensuels de gestion de la connexion sont facturés par établissement agréé et correspondent notamment aux frais d'instanciation, de maintien de la conformité de la solution de paiement (TPE...) pour l'acceptation des cartes Ticket Restaurant®... Ils ne seront pas facturés si aucune transaction carte Ticket Restaurant® n'a été réalisée dans votre point de vente sur le mois civil considéré.

[Consulter nos conditions générales d'affiliation](#)

Si vous ne souhaitez plus faire partie du réseau d'acceptation Ticket Restaurant, [remplissez ce formulaire](#) en indiquant l'objet « Désaffiliation ».



Prestations Papier

Circuit de remboursement	Taux
Pack Vert	4.90%
Taux Express	4.44%
Taux 7 jours Centre de collecte	4.25%
Taux 7 jours	3.47%
Taux 21 jours Centre de collecte	2.50%
Taux 21 jours	1.70%

Ces prestations de services sont déduites des remboursements des titres Ticket Restaurant® papier.
Le suivi des frais est disponible sur le site de la CRT.

[Consulter nos conditions générales d'affiliation](#)

Si vous ne souhaitez plus faire partie du réseau d'acceptation Ticket Restaurant, [remplissez ce formulaire](#) en indiquant l'objet « Désaffiliation ».